

# Si valor librorum est ineffabilis

## *Valeur religieuse et valeur économique des livres chrétiens en Égypte tardo-antique*

ÉLODIE MAZY\*

---

*Quoniam si sola sapientia praecipuum facit libri quae est infinitus thesaurus hominibus et si valor librorum est ineffabilis ut praedicta supponunt qualiter probabitur carum esse commercium ubi bonum emitur infinitum ?<sup>1</sup>*

Dans son traité sur l'amour des livres qu'il rédige en 1344, l'évêque Richard de Bury s'interroge<sup>2</sup> : si la sagesse est un trésor infini pour l'homme et si la valeur des livres, qui tient à la sagesse qu'ils transmettent, est indicible, comment un livre pourrait-il jamais être trop cher ? Sa réflexion s'articule, d'une part, sur la double nature du livre, qui est à la fois œuvre littéraire et objet matériel, et d'autre part, sur les rapports entre valeur intellectuelle et valeur économique. Pour lui, la valeur intellectuelle de l'œuvre, incommensurable, justifie la valeur économique de l'objet, aussi excessive puisse celle-ci paraître.

La présente contribution tentera de répondre à une double interrogation : si, en Égypte tardo-antique aussi, la valeur des livres est « ineffable », quels liens existent-ils entre le texte et l'objet, entre leurs dimensions culturelle et économique ? À cette fin, sources documentaires – principalement papyrologiques – et littéraires – des récits hagiographiques et des histoires monastiques pour l'essentiel – seront confrontées pour déterminer quelle valeur, au sens de « qualité, importance estimée par un jugement subjectif<sup>3</sup> », est attribuée aux livres et quels critères, en particulier religieux et

\* Aspirante du FRS-FNRS – Université libre de Bruxelles (ULB).

1. RICHARD DE BURY, *Philobiblion 3 (Philobiblion. Excellent traité sur l'amour des livres par Richard de Bury)*, H. COCHERIS éd., Paris, 1856).

2. *Ibid.*

3. Centre national de ressources textuelles et lexicales [en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/valeur>, consulté le 6 décembre 2019].

économiques, déterminent cette valeur. Trois aspects des livres seront successivement examinés : le livre entendu comme texte, le livre en tant qu'ouvrage réalisé par un copiste, enfin le livre comme objet.

### *La valeur des textes*

La pratique de la religion chrétienne s'appuie sur un livre, la Bible. Près de la moitié des manuscrits chrétiens provenant d'Égypte sont bibliques<sup>4</sup>, la littérature copte est empreinte de phraséologie, réminiscences et citations scripturaires<sup>5</sup>, et l'Écriture est employée de façon abondante dans la liturgie et en contexte monastique. Dans les monastères, la Bible est lue lors des assemblées et de la catéchèse et conseillée à des fins d'édification et de méditation. La *Règle de Pacôme* prescrit aux moines d'être capables de réciter les *Psaumes* et le Nouveau Testament de mémoire en toute occasion et organise même les modalités d'emprunt des livres auprès de la bibliothèque du monastère pour favoriser la lecture personnelle<sup>6</sup>. La méditation individuelle passe aussi par les citations inscrites sur les murs des cellules<sup>7</sup> ou par les programmes iconographiques élaborés de façon à nourrir les réflexions des moines<sup>8</sup>. Par ailleurs, selon le concile de Quinisexte, les livres bibliques ne peuvent pas être détruits<sup>9</sup>. Dans les récits hagiographiques, ils sont protégés par les martyrs – il s'agit même d'un motif littéraire renforçant

4. Estimation faite à partir de *Leuven Database of Ancient Books* [en ligne : <https://www.trismegistos.org/ldab/>, consulté le 6 décembre 2019].

5. Sur la Bible dans la littérature, voir L. DEPUYDT, « Coptic and Coptic Literature », dans *A Companion to Ancient Egypt*, A. B. LLOYD éd., Chichester, 2010, vol. 2, p. 732-754, en part. p. 745, 752-753.

6. JÉRÔME, *Règle de Pacôme* 25, 100, 140-142, 144-146, 183 (*Pachomiana Latina. Règle et épîtres de s. Pacôme. Épître de s. Théodore et « Liber » de s. Orsiesius*, A. BOON et L.-T. LEFORT éd., Louvain, 1932). Voir aussi H. MAEHLER, « Bücher in den frühen Klöstern Ägyptens », dans *Spätantike Bibliotheken. Leben und Lesen in den frühen Klöstern Ägyptens*, H. FROSCHAUER et C. E. RÖMER éd., Vienne, 2008, p. 39-47, en part. p. 39-40.

7. J. VAN DER VLIET, « The Wisdom of the Wall : Innovation in Monastic Epigraphy », dans *Writing and Communication in Early Egyptian Monasticism*, M. CHOAT et M. C. GIORDA éd., Leyde-Boston, 2017, p. 151-164, en part. p. 154-157.

8. A. BOUD'HORS, « Réflexions sur les conditions d'existence d'une bibliothèque à Baouït », à paraître dans les actes du colloque *Baouït (2008-2018). Panorama et perspectives* (Paris, 7-8 juin 2018).

9. *Actes du concile de Quinisexte 68 (Concilium Constantinopolitanum A. 691/2 in Trullo habitum (Concilium Quinisextum)*, H. OHME, R. FLOGAUS et C. R. KRAUS éd., Berlin-Boston, 2013).

l'exemplarité morale des saints personnages<sup>10</sup>. L'Écriture est aussi exposée, presque comme garant moral, lors du concile d'Éphèse<sup>11</sup>.

L'usage liturgique ou méditatif des livres chrétiens, en particulier bibliques, est également perceptible dans la documentation. À titre d'exemple, l'économe d'un monastère ou d'une église de Saint-Ménas, dans O. Vind. Copt. 294<sup>12</sup> (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles), commande un livre parce qu'il en a besoin pour le carême ; l'expéditeur de la lettre O. Crum 249 (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles) demande les *Lettres festales* de Damien et un *Éloge de Chénouté* pour les examiner et en tirer profit. En outre, dans ces sources documentaires, les livres le plus fréquemment cités sont ceux de la Bible<sup>13</sup>.

Mais la valeur des livres chrétiens, et en particulier bibliques, ne tient pas seulement à leur usage quotidien pour la liturgie ou la méditation personnelle. La littérature recommande l'usage de l'Écriture car celle-ci offre des modèles, est source de salut, terrifie les démons, nourrit l'âme, protège contre le péché, persuade ou encore reconforte<sup>14</sup> : elle fournit ainsi des exemples précis de bénéfices de l'utilisation des livres chrétiens et témoigne de la valeur religieuse qui leur est reconnue.

Les catalogues privés d'église ou de monastère, qui sont dressés à des fins de récolement, apparaissent aussi comme un moyen, pour une institution

10. *Passion de l'évêque saint Félix ; Martyre des saintes Agape, Irène et Khioné à Thessalonique* 4-5 (*The Acts of the Christian Martyrs*, H. MUSURILLO éd., Oxford, 1972).

11. *Concile d'Éphèse 1237C (Sacrorum conciliorum noua et amplissima collectio. Tomus quartus ab anno 410 ad annum 441)*, J. MANSI éd., Florence, 1760).

12. Les sources papyrologiques sont citées d'après *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic Papyri, Ostraca, and Tablets* [en ligne : <http://papyri.info/docs/checklist>, consulté le 6 avril 2020].

13. É. MAZY, « Livres chrétiens et bibliothèques en Égypte pendant l'Antiquité tardive : le témoignage des papyrus et ostraca documentaires », *Journal of Coptic Studies*, 21 (2019), p. 115-162, en part. p. 142-145.

14. Notamment *Apophthegmes* des pères. Antonios 3 ; Antonios 19 ; Epiphanius 9 ; Sarrapion 1 (*Patrologiae cursus completus. Series Graeca* LXV, 76C ; 81 ; 165B ; 413D-416C) ; XXI 44 (*The Paradise of the Holy Fathers*, vol. II, E. A. WALLIS BUDGE, Londres, 1907, p. 107) ; Pa 40, 1 (*Patrologiae cursus completus. Series Latina* LXXIII, 1025-1062) ; J 676 (*Les sentences des Pères du désert. V. Série des anonymes*, L. REGNAULT trad., Sablé-sur-Sarthe, 1985, p. 289). Sur l'usage de la Bible en milieu monastique et par les pères du désert, voir D. BURTON-CHRISTIE, *The Word in the Desert : Scripture and the Quest for Holiness in Early Christian Monasticism*, Oxford, 1993, p. 107-133 ; G. BARTELINK, « Die Rolle der Bibel in den asketischen Kreisen des Vierten und Fünften Jahrhunderts », dans *The Impact of Scripture in Early Christianity*, J. DEN BOEFT et M. L. VAN POLL-VAN DE LISDONK éd., Leyde, 1999, p. 27-38.

religieuse, de reconnaître la valeur sacrée des livres chrétiens, mais aussi d'affirmer sa propre exemplarité. Par exemple, le catalogue SB Kopt. I 12 (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles) porte l'intitulé « Liste des livres saints du *topos* d'Apâ-Hélias-du-Rocher », puis énumère les titres des livres, parmi lesquels on trouve, outre les ouvrages bibliques, patristiques et liturgiques, un livre de médecine. Le catalogue est un moyen pour cette institution de faire étalage des livres qu'elle possède et, puisque ces ouvrages sont sacrés, de mettre en avant sa propre piété.

Le même mécanisme est à l'œuvre lorsque les listes sont destinées à établir un canon des livres bibliques. Ces listes canoniques, connues par la tradition littéraire et des ostraca documentaires, recensent les livres qui ont été approuvés, choisis, ordonnés et classés par une autorité spirituelle. Or, constituer une liste d'objet, *a fortiori* une liste raisonnée, est une manière de revendiquer la qualité particulière de ces objets : l'énumération des livres contribue à reconnaître, tout en l'accroissant, l'importance des livres eux-mêmes. Les listes canoniques affirment ainsi la valeur religieuse supérieure de certains livres et, rejetant *de facto* les autres, condamnent certains groupes et individus jugés hérétiques<sup>15</sup>. La mieux conservée de ces listes sur ostracon, O. Crum VC 117 + O. Cair. Mus. Copt. inv. 3588 (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles), énumère les titres et se conclut ainsi : « Ceux-ci sont les vingt-deux livres de l'Ancien Testament<sup>16</sup> ». Ce nombre de vingt-deux est canonique pour les chrétiens de l'Antiquité et l'ordre dans lequel les livres sont cités coïncide avec la tripartition attestée entre douze livres historiques, cinq poétiques et cinq prophétiques. Pareille liste canonique sur ostracon peut remplir une fonction purement pratique, peut-être comme outil de mémorisation

15. Sur le canon de l'Ancien Testament, voir É. JUNOD, « La formation et la composition de l'Ancien Testament dans l'Église grecque des quatre premiers siècles », dans *Le Canon de l'Ancien Testament. Sa formation et son histoire*, J.-D. KAESTLI et O. WERMELINGER éd., Genève, 1984, p. 105-151 ; G. DORIVAL, « La fixation du canon de la Bible. Entre Jérusalem et Alexandrie », dans *Des Alexandries I. Du livre au texte*, L. GIARD et C. JACOB dir., Paris, 2001, p. 115-134. Sur les listes canoniques, voir E. L. GALLAGHER et J. D. MEADE, *The Biblical Canon Lists from Early Christianity. Texts and Analysis*, Oxford, 2017.

16. O. Cair. Mus. Copt. inv. 3588 (H. SALAH EL-DIN, « Two Biblical Ostraca from the Coptic Museum in Cairo », dans *Copts in the Egyptian Society before and after the Muslim Conquest. Archaeological, Historical and Applied Studies*, L. MAHMOUD et A. MANSOUR éd., Alexandrie, 2016, p. 237-244) sera prochainement réédité avec O. Crum VC 117 par Anne Boud'hors et Maher Eissa.

des livres bibliques<sup>17</sup>, table des matières<sup>18</sup>, ou aide-mémoire destiné à un copiste voulant s'assurer de l'ordre dans lequel écrire les livres bibliques, à l'instar de l'expéditeur de P. Mon. Phoib. 7 (VII<sup>e</sup> siècle ?) qui explique : « Tu m'as dit : "Écris le *Deutéronome* maintenant". Je ne l'ai pas écrit mais j'ai écrit le *Lévitique* et les *Nombres* dans l'ordre ». Mais au-delà d'un possible emploi pratique de ces listes canoniques, il ne faut pas négliger leur aspect spirituel. En effet, les livres que ces listes citent ont une valeur religieuse qui vient de leur nature même de livre biblique, mais aussi de leur approbation et classification par une autorité spirituelle, fût-elle anonyme. Les listes canoniques sont ainsi un moyen, pour des individus ou des communautés, d'affirmer leur propre scrupule religieux et apparaissent comme un outil de valorisation des hommes et des institutions qui reconnaissent et utilisent les livres qu'elles citent.

Ainsi, de même que la littérature hagiographique ou monastique fournit des modèles de comportements idéaux destinés à inciter moines et clercs à eux-mêmes aspirer au genre de vie décrit dans ces récits, les catalogues de bibliothèques et les listes canoniques agissent comme promoteurs de la valeur sacrée des ouvrages et affirment l'exemplarité religieuse des institutions qui possèdent ces livres et des individus qui les emploient.

### *La valeur de la copie*

Les témoignages littéraires montrent que l'usage des livres chrétiens a de multiples bienfaits spirituels. C'est pour cette raison que leur copie, qui présuppose la lecture et participe à la mémorisation du texte, est elle aussi valorisée sur le plan religieux. Parce qu'elle est directement et personnellement profitable au copiste, elle renforce la qualité morale individuelle du scribe, qui apprend et médite grâce aux écrits qu'il copie, tout en contribuant à assurer la transmission du message chrétien<sup>19</sup>.

17. P. Leid. Inst. 13, introd. p. 46.

18. H. HARRAUER, « Bücher in Papyri », dans *Flores litterarum Ionanni Marte sexagenario oblata. Wissenschaft in der Bibliothek*, H. W. LANG éd., Vienne, 1995, p. 59-77, en part. p. 73.

19. *Vie de Mélanie la Jeune* 26 (*Vie de sainte Mélanie*, D. GORCE éd., Paris, 1962). Sur ce sujet, voir aussi G. CAVALLO, « Lire, écrire et mémoriser les Saintes Écritures », dans *Des Alexandries II. Les métamorphoses du lecteur*, C. JACOB éd., Paris, 2003, p. 87-101, en part. p. 88-91 ; C. RAPP, « Holy Texts, Holy Men, and Holy Scribes : Aspects of Scriptural Holiness in Late Antiquity », dans *The Early Christian Book*, W. E. KLINGSHIRN et

La documentation papyrologique offre une explication supplémentaire à la valeur de la copie et des copistes qui transparait dans la littérature. Elle montre en effet que l'essentiel de la production des livres est entre les mains d'individus, plutôt que d'institutions, qui travaillent de façon autonome sur commande et peuvent être seuls responsables de chacune des étapes de la chaîne de production<sup>20</sup>. Les relations interpersonnelles entre copiste et commanditaire sont donc absolument nécessaires et favorisent la reconnaissance de la valeur du copiste, sur lequel repose l'ensemble de la production. En outre, dans les commandes, les formules de politesse sont toujours respectueuses envers le copiste, même en cas de litige<sup>21</sup>.

Par ailleurs, la valeur accordée à l'activité de copie et au copiste n'est pas que d'ordre religieux : les sources documentaires témoignent aussi de leur valeur économique. L'*Édit du maximum des prix*, promulgué par Dioclétien en 301, montre d'une part que la copie n'est plus seulement un *opus servile* et qu'elle peut être pratiquée par des travailleurs libres payés à la ligne ; d'autre part, il indique que la rémunération du copiste constitue la part la plus importante du coût total d'un livre<sup>22</sup>. Le revenu tiré de la copie de livres est nécessaire pour les moines qui vivent de leur travail, essentiellement artisanal – vannerie et tissage notamment<sup>23</sup>.

L. SAFRAN éd., Washington, 2007, p. 194-222 ; A. MARAVELA-SOLBAKK, « Monastic Book Production in Christian Egypt », dans *Spätantike Bibliotheken. Leben und Lesen in den frühen Klöstern Ägyptens*, H. FROSCHAUER et C. E. RÖMER éd., Vienne, 2008, p. 25-37, en part. p. 28-29.

20. É. MAZY, « Production et diffusion des livres en Égypte aux IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles », dans *Locum armarium libros. Livres et bibliothèques dans l'Antiquité*, N. AMOROSO, M. CAVALIERI et N. L. J. MEUNIER éd., Louvain-la-Neuve, 2017, p. 249-276, en part. p. 256-257. Toutefois, les règles de CHÉNOUËTÉ, *Canons VI* (XM 464-465) et *IX* (BV 39) (B. LAYTON, *The Canons of Our Fathers : Monastic Rules of Shenoute*, Oxford, 2014) suggèrent, quoique de façon indirecte, qu'une organisation du travail de copie a pu exister au Monastère blanc dès l'Antiquité tardive. Sur ce sujet, voir B. LAYTON, « Rules, Patterns, and the Exercise of Power in Shenoute's Monastery : The Problem of World Replacement and Identity Maintenance », *Journal of Early Christian Studies*, 15 (2007), p. 45-73, en part. p. 49 ; P. DILLEY, « From Textual to Ritual Practice : Written Media and Authority in Shenoute's Canons », dans *Writing and Communication in Early Egyptian Monasticism, op. cit.*, p. 73-107, en part. p. 88.

21. Par exemple O. Frangé 768 ; P. Moscow Copt. 56.

22. *Édit du maximum des prix VII*, 38-41 (*Diokletians Preisedik*, S. LAUFFER éd., Berlin, 1971). Voir aussi R. S. BAGNALL, *Livres chrétiens antiques d'Égypte*, Genève, 2009, p. 59.

23. Sur les activités des moines aux Kellia et dans les communautés pachômiennes, voir E. WIPSYCYKA, *Moines et communautés monastiques en Égypte (IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles)*, Varsovie, 2009, p. 471-533, en part. p. 481-486 sur la copie.

Il est vraisemblable que le respect témoigné aux copistes dans ces mêmes sources est aussi, en partie, le résultat de la valeur marchande de leur activité.

Dans la littérature également, où la copie de livres saints est présentée comme une qualité des ascètes, la valeur économique de cette activité est reconnue. Ainsi, Pallade rapporte qu'Évagre le Pontique « faisait cent prières, écrivant pendant l'année seulement pour ce qu'il mangeait : car il était doué pour écrire le caractère oxyrhynque<sup>24</sup> ». La copie de livres est ici valorisée comme une activité pieuse et sa valeur économique est reconnue, sans connotation négative. Il faut cependant noter que ce n'est pas la valeur économique de l'activité qui rend Évagre exemplaire dans ce passage, c'est sa modération, et plus exactement le fait qu'il ne recherche pas le profit personnel.

Ainsi, les sources documentaires témoignent de la complémentarité de la valeur religieuse et économique qui sont attribuées à la copie et aux copistes. Les sources littéraires insistent sur le fait que la valeur de cette activité lui vient de son caractère sacré, qui découle lui-même de la sainteté des livres, pas de son coût monétaire. Elles ne nient ni ne dénigrent pour autant sa valeur économique : celle-ci est acceptée et reconnue seulement en tant qu'elle permet aux copistes de vivre.

### *La valeur des objets*

La littérature monastique reconnaît un pouvoir aux livres chrétiens en tant qu'objet : leur vue ou leur contact seul est profitable<sup>25</sup>. Mais le plus souvent, ces objets sont source de méfiance, voire de crainte : il est ainsi recommandé de connaître par cœur les textes pour se passer du support écrit<sup>26</sup>. Une première inquiétude est que le texte écrit devienne une fin en soi plutôt que le *medium* par lequel passe la parole divine, et que l'écrit concentre toute l'attention du lecteur<sup>27</sup>. Cependant, étant donné que le support écrit assure la diffusion du message divin et son exactitude, l'attention portée à

24. PALLADE, *Histoire lausiaque* 38, 10 (PALLADIUS, *Histoire lausiaque : vies d'ascètes et de Pères du désert*, A. LUCOT éd., Paris, 1912). Voir aussi C. KOTSIFOU, « Books and Book Production in the Monastic Communities of Byzantine Egypt », dans *The Early Christian Book*, *op. cit.*, p. 48-66, en part. p. 63.

25. *Apophthegmes des pères*. Epiphianos 8 ; Ephrem 2 (PG LXV, 165A ; 168B).

26. *Vie d'Antoine* 3 (PG XXVI 26, 845A).

27. *Apophthegmes des pères*. Abraham 3 (PG LXV, 132BC) ; Anonymes : F. NAU, « Histoire des solitaires égyptiens », *Revue de l'Orient chrétien*, 14 (1909), p. 361, n° 228 ; 18 (1913), p. 144, n° 392. Sur cette peur de la réification, voir W. A. GRAHAM, *Beyond the*

la copie n'est pas critiquée, bien au contraire, par les Pères de l'Église<sup>28</sup>. Un danger plus grand encore est la valeur économique des livres, qui pourrait non seulement leur faire perdre de leur valeur spirituelle, mais aussi contrevenir à l'idéal de pauvreté que ces livres eux-mêmes prônent<sup>29</sup>.

Or, la valeur économique des livres n'est pas qu'un motif littéraire. La documentation papyrologique atteste en effet que les livres sont réellement des biens très chers, que ce soit par rapport au coût des denrées, des loyers ou des impôts<sup>30</sup>. Alors que la littérature hagiographique et monastique met en garde contre la matérialité et la préciosité des livres, la documentation montre que leur valeur économique est pleinement reconnue et que leur gestion est consciemment opérée en fonction d'elle.

Ainsi les inventaires officiels d'église ou de monastère, datés et certifiés par une autorité attestant la validité juridique du document, dressent-ils la liste des biens de l'institution ayant une valeur marchande importante – objets en métaux précieux, tissus et livres. Ces inventaires sont établis pour mesurer l'ampleur et la richesse de l'institution et, en cela, sont similaires aux inventaires des monastères byzantins d'époque médiévale même si, contrairement à ces

*Written Word. Oral Aspects of Scripture in the History of Religion*, Cambridge, 1987, p. 59-20 ; D. BURTON-CHRISTIE, *The Word in the Desert*, *op. cit.*, p. 111.

28. BASILE DE CÉSARÉE, *Lettres 334* (SAINT BASILE, *Lettres*, t. III, *Lettres 119-366*, Y. COURTONNE éd., Paris, 1966) ; JÉRÔME, *Lettres 71, 5* (SAINT JÉRÔME, *Lettres*, t. IV, *Epistulae 71-95*, J. LABOURT éd., Paris, 1954) ; ÉVAGRE LE PONTIQUE, *Lettre à Mélanie* (M. PARMENTIER, « Evagrius of Pontus' Letter to Melania », *Bijdragen. Tijdschrift voor filosofie en theologie*, 46 (1985), p. 2-38). Sur la fiabilité du texte, voir M. CHOAT et M. C. GIORDA, « Communicating Monasticism : Reading and Writing Monastic Texts in Late Antique Egypt », dans *Writing and Communication in Early Egyptian Monasticism*, *op. cit.*, p. 5-16, en part. p. 10-11. Sur les efforts philologiques des anciens, voir A. HILHORST, « Biblical Scholarship in the Early Church », dans *The Impact of Scripture in Early Christianity*, *op. cit.*, p. 1-19.

29. *Apophthegmes des pères. Theodôros de Phermê 1 ; Serapiôn 2* (PGLXV, 188A ; 416C) ; *Première vie grecque de Pachôme 63* (F. HALKIN, *Sancti Pachomii vitae Graecae*, Bruxelles, 1932) ; JÉRÔME, *Lettres 22, 32* (SAINT JÉRÔME, *Lettres*, t. I, *Epistulae 1-22*, J. LABOURT éd., Paris, 1949) ; JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur Jean 32, 3* (PG LIX, 186-187). Voir aussi G. CAVALLO, « Libro e pubblico alla fine del mondo antico », dans *Libri, editori e pubblico nel mondo antico. Guida storica e critica*, Id. éd., Bari, 1975, p. 81-130.

30. Sur le coût des livres, voir aussi R. BAGNALL, *Livres chrétiens antiques*, *op. cit.*, p. 51-73 ; A. BOUD'HORS, « Copie et circulation des livres dans la région thébaine (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles) », dans « *Et maintenant ce ne sont plus que des villages...* ». *Thèbes et sa région aux époques hellénistique, romaine et byzantine*, A. DELATTRE et P. HEILPORN éd., Bruxelles, 2008, p. 149-161, en part. p. 157-161.

derniers, ils ne fournissent pas d'indication explicite sur la valeur monétaire des objets<sup>31</sup>. C'est également la valeur économique des livres qui motive leur inscription dans les testaments des supérieurs de monastère. Ainsi Jacob, le quatrième supérieur du monastère de Phoibammôn, lègue dans son testament P. Mon. Phoib. Test. 4 (ca. 695) « le saint *topos* Saint-Phoibammôn, qui se trouve dans la montagne de Djêmé, ainsi que tout ce qui s'y trouve : or ou argent, textile ou bronze, créances ou livres, grottes, cavités ou tours, ou ce qui l'entoure, à l'intérieur ou à l'extérieur des quatre frontières du saint *topos*<sup>32</sup> ». L'énumération des biens les plus précieux du monastère suggère que c'est avant tout pour leur prix que les livres sont légués, même si leur valeur culturelle justifie aussi leur inscription dans le testament.

Bien plus, la valeur économique importante des livres n'empêche ni leur utilisation, ni leur circulation. Les livres sont abondamment prêtés, précisément parce qu'il s'agit d'objets nécessaires à la pratique religieuse mais chers, donc rares ou du moins difficiles à se procurer. À titre d'exemple, l'expéditeur de P. Pistentius 79 (VII<sup>e</sup> siècle ?) demande : « Aie la bonté d'un livre envers nous, pour que nous le lisions à l'église, parce que nous n'en avons pas trouvé. Nous demandons soit *Apa Ierêmias*, soit *Apa Iezekiél*, ou bien le *Stikhêron* parce que ce sont deux que nous n'avons pas lus. *Daniél* aussi, nous ne l'avons pas lu<sup>33</sup> ». Dans ce cas, les ouvrages demandés sont nécessaires pour l'office : il apparaît ainsi que même un clerc ne dispose pas toujours des livres dont il a besoin. Deux éléments peuvent expliquer la relative rareté des livres : d'une part, la difficulté de trouver un copiste compétent<sup>34</sup>, de l'autre, le coût des livres. Cette valeur marchande importante des livres explique aussi pourquoi, tout en circulant largement, ils font l'objet de documents garantissant leur restitution ou du moins permettant un contrôle

31. Voir la contribution de Benoît Cantet dans le présent volume.

32. Traduction d'Esther Garel dans P. Mon. Phoib. 4, p. 258. Sur la mention des livres dans ce testament, voir A. BOUD'HORS et E. GAREL, « Que reste-t-il de la bibliothèque du monastère de Saint-Phoibammôn à Deir el-Bahari ? », dans *Aegyptus et Nubia Christiana. The Włodzimierz Godlewski Jubilee Volume on the Occasion of his 70<sup>th</sup> Birthday*, A. ŁAJTAR, A. OBUŁSKI et I. ZYCH éd., Varsovie, 2016, p. 47-60, en part. p. 54.

33. Voir aussi O. Crum VC 69 ; P. Mon. Epiph. 140 ; P. Prag. I 87.

34. BASILE DE CÉSARÉE, *Lettres* 136, 2 (SAINT BASILE, *Lettres*, op. cit.).

des échanges<sup>35</sup>. C'est également la raison pour laquelle de nombreuses lettres expriment la crainte de ne pas recevoir un livre commandé<sup>36</sup>.

Ainsi, ni la peur que les livres mènent à une réification de la parole divine, ni leur forte valeur matérielle, n'empêchent leur utilisation et leur circulation, y compris au sein des institutions religieuses. De surcroît, la valeur matérielle des livres, combinée à leur valeur culturelle et religieuse, favorise leur circulation.

Il existe une ambivalence dans l'appréciation de la valeur des livres et dans ses modes d'assignation, qui dépendent à la fois de la nature des sources et du modèle que celles-ci prônent. La littérature hagiographique et les récits d'histoire monastique insistent sur la valeur religieuse de la copie et des œuvres chrétiennes et mettent en garde contre la valeur matérielle des objets, tandis que la documentation témoigne avant tout de préoccupations liées à la haute valeur économique de l'activité de copie et des livres. Alors que la valeur économique des livres aurait pu représenter une menace à l'encontre de leur valeur religieuse et que, à l'inverse, leur dimension religieuse aurait pu restreindre leur valeur matérielle, le critère religieux et le critère économique, en se combinant, contribuent à la valeur globale des livres.

35. Reçus ou notes d'envoi comme SB XIV 11858 ; O. Vind. Copt. 150 ; O. Crum Ad. 23 ; P. Prag. I 87.

36. Par exemple O. Crum 252 ; O. Frangé 652 ; O. Frangé 763.